

PROCÉDURE D'ENTRÉE EN PÔLES Saison 2014/2015

Les candidat(e)s à l'entrée en Pôles Espoir et Pôles France devront remplir un dossier de candidature spécifique.

Ce dossier pourra être téléchargé sur le site fédéral (via le blog DTN).

Les pongistes candidats à une entrée en Pôle devront exposer, par une lettre de motivation manuscrite, les raisons de leur demande d'entrée en Pôle.

Ils devront justifier de leur actuel niveau sportif.

Ils devront préciser leur parcours actuel scolaire, d'études ou de formation ainsi que leur projet scolaire, d'études ou de formation pour les années suivantes.

Le dossier, dûment rempli et complété par les documents annexes à fournir (lettre de motivation, livret scolaire) devra être transmis :

- pour les Pôles Espoir, au Président de la Ligue concernée et au secrétariat du DTN
- pour les Pôles France, directement au secrétariat du DTN

avant **le 25 avril 2014** délai de rigueur.

A l'issue de l'étude des dossiers reçus, une commission d'admission se tiendra, dans la semaine du **12 au 16 mai 2014**.

Les décisions d'admission ou de non admission seront notifiées aux candidats à l'issue de cette commission.

Les sportifs admis en Pôle France pourront bénéficier d'une prise en charge financière précisée dans une annexe figurant sur le site fédéral ainsi que sur le blog DTN.

Les sportifs admis en Pôles France et faisant état de difficultés financières pourront solliciter des aides particulières.

A cet effet, ils rempliront un dossier spécifique, obtenu sur demande auprès du secrétariat de la DTN.

Chaque situation sera examinée individuellement afin de déterminer un éventuel montant d'aide financière individualisée, préalablement à leur entrée en Pôle.

*Bernard BOUSIGUE, DTN Adjoint (✉ bernard.bousigue@fft.com - ☎ 01.53.94.50.31)
et Jean-Luc CHERRIER, Responsable du suivi socio professionnel des SHN
(✉ jean-luc.cherrier@fftm.com - ☎ 01.53.94.50.44 / ☎ 06.27.10.32.55) se tiendront à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.*